

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

**DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-1/03**

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : DEY Jean

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CIBIER Christian

---

**OBJET :** Espaces Naturels Sensibles - Modalités et suivi de l'octroi d'aides financières pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des ENS communaux et intercommunaux.

Lors de sa séance du 28 janvier 2011, l'Assemblée départementale a validé le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui prévoit un nouveau dispositif éco-conditionné pour financer les ENS d'intérêt communal. L'objectif est de parvenir à créer un réseau pertinent et qualitatif des ENS en Seine-et-Marne, support de la trame verte et bleue. Pour pouvoir mettre en oeuvre ce dispositif, il est nécessaire d'en préciser les modalités. Elles concernent notamment le détail de l'aide à l'acquisition, les imputations budgétaires, les pièces à joindre à la demande, les conditions de versement de la subvention ainsi que la durée de la convention entre le Département, la Commune et éventuellement son groupement.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi en date du 18 juillet 1985 relative aux espaces naturels sensibles,

VU la délibération du Conseil général n° 1/03 en date du 30 Janvier 2009, relative au développement de la politique pour les espaces naturels sensibles de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n°1/14 en date du 28 Janvier 2011, adoptant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles,

VU la délibération du Conseil général du 31 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

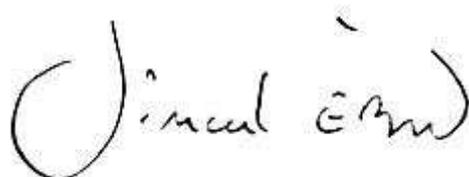
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'adopter les modalités de mise en œuvre pour l'octroi des aides financières pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des E NS communaux et intercommunaux, précisées en annexe ci-joint de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ